

ANALYSES DES RÉPONSES AUX QUESTIONNAIRES ET LISTES DE VÉRIFICATION

SUR LA DISPONIBILITÉ DES DONNÉES POUR

LE CONTRÔLE ET L'ÉVALUATION DES PROGRAMMES DE GESTION PARTICIPATIVE DE L'IRRIGATION OU DE TRANSFERT DE LA GESTION D'IRRIGATION DANS LES PAYS DU PROJET SWIM

RÉSUMÉ

Ce document analyse les résultats de 7 questionnaires envoyés aux pays partenaires (PP) suivants : l'Algérie, l'Égypte, Israël, la Jordanie, le Liban, le Maroc, les territoires Palestiniens occupés et la Tunisie. L'objectif de ce questionnaire était de déterminer le type d'informations disponibles et collectées régulièrement par les pays participants afin d'évaluer les progrès réalisés dans la planification et mise en œuvre du programme TGI/GPI.

Le questionnaire était divisé en deux parties : La **Partie A** concerne les pays où un système F&E a été développé pour contrôler le progrès et l'état de mise en œuvre des programmes GPI/TGI. La **Partie B** tente d'identifier le type d'information collecté sur les organisations des agriculteurs (comprenant les coopératives responsables de la distribution de l'eau) même si ces informations ne font pas partie d'un système F&E.

Les caractéristiques principales des résultats de la partie A sont :

- L'Égypte, la Jordanie et la Tunisie disposent de leur système F&E pour évaluer leurs programmes nationaux GPI/TGI respectifs. Le Maroc a indiqué qu'il n'avait qu'un tableau national avec quelques données dont la dernière mise à jour remonte à 2003.
- Il faut noter les grandes similitudes dans les réponses parmi les 3 pays. C'est une bonne indication concernant le suivi des meilleures pratiques dans l'application du système F&E respectif. Ces meilleures pratiques sont expliquées dans le document.
- Bien qu'il y ait des différences importantes dans le nombre d'objectifs atteints et le nombre d'indicateurs (de 14 à 109), les systèmes semblent bien couvrir les principaux objectifs.

Les caractéristiques principales de la partie B sont :

1) Section A (Processus de mise en place des AUE)

- La couverture géographique des données concernant la situation des systèmes, le nombre d'agriculteurs impliqués et leur distribution régionale est faible. C'est un inconvénient majeur pour évaluer les progrès du programme GPI/TGI
- Une ligne de commande claire dans la mise en œuvre du TGI semble un défaut fréquent.
- Le niveau de l'information financière de la part du gouvernement apparaît satisfaisante.
- Seuls deux pays ont entrepris les réformes juridiques. C'est une des raisons principales expliquant pourquoi le processus GPI/TGI dans la région avance lentement et avec des résultats peu satisfaisants
- Les agences d'irrigation ou ministères concernés ont décrété des réformes résultant des processus GPI/TGI. Deux pays ont même rapporté que le personnel a été réduit.

2) Section B (Mise en place des AUE)

- Tous les pays apparaissent bien informés des besoins de campagnes de sensibilisation pour les agriculteurs et ont utilisé différentes méthodes pour les réaliser.
- Seuls deux pays ont suivi les principales étapes de la « feuille de route » de mise en œuvre. Le reste a couvert la moitié des étapes potentielles. Cela indique d'importants défauts dans la stratégie de mise en œuvre.
- Les services de soutien après transfert apparaissent limités mais il y a une bonne compréhension de leurs besoins.
- Les problèmes affectant le processus sont connus mais cette information est rarement utilisée pour améliorer la stratégie de mise en œuvre sauf pour la Tunisie et la Jordanie qui rapportent qu'elles

ont utilisé l'information pour améliorer le processus.

3) Section C (Rendement des AUE)

D'un côté un groupe de 3 ou 4 pays a une relativement bonne information concernant les indicateurs listés tandis que l'autre groupe n'a que peu d'informations. Dans tous les cas, on observe de grandes lacunes d'informations pour tous les pays y compris ceux qui disposent d'un système F&E.

Les principaux points tirés de cette section C sont résumés ci-dessous :

- **Fonctions des AUE.** Israël, le Maroc, la Palestine et la Tunisie couvrent la plupart des fonctions mentionnées. Cependant, les autres pays ont de grandes lacunes indiquant des fonctions limitées pour les AUE nécessitant une attention à l'avenir.
- **Couverture hydraulique des AUE.** La plupart des AUE ont une responsabilité hydraulique limitée (canaux tertiaires) mais dans quelques pays elles couvrent des zones bien plus grandes ou le système d'irrigation en entier. La couverture limitée de la zone a une forte incidence sur la viabilité des AUE.
- **Prestataires de services techniques.** Environ la moitié des pays utilisent les services d'un personnel technique pour la gestion des AUE contrairement à l'autre moitié ce qui affecte à coup sûr leur rendement.
- **Droits juridiques des AUE.** La couverture des droits juridiques listés est élevée pour trois pays et moyenne pour les autres, ce qui est satisfaisant.
- **Droits et responsabilités des membres des AUE.** Il y a une couverture moyenne des droits listés avec une grande variabilité entre les pays. Cela indique des faiblesses du cadre légal.
- **Adéquation du fonctionnement du système d'irrigation.** L'information disponible sur les différents paramètres permettant de juger l'adéquation de l'opération du système d'irrigation est minime. Par conséquent, l'évaluation de la rentabilité des AUE est essentiellement incomplète.
- **Adéquation de la maintenance.** L'Algérie, la Jordanie et la Tunisie ont indiqué avoir une bonne couverture de l'information de maintenance mais les autres pays ont une faible couverture. Le peu d'information entraîne une limitation de l'évaluation du rendement des AUE.
- **Adéquation du système financier et bonnes pratiques financières.** Israël, la Jordanie, le Maroc et la Tunisie ont une bonne couverture d'information concernant le système financier. L'Égypte a une information très limitée et pour les autres pays, rien n'est rapporté. Par conséquent, une disponibilité d'information de faible à moyenne peut être conclue. Les associations en Israël, en Jordanie, au Maroc et en Tunisie semblent couvrir la plupart des bonnes pratiques. En règle générale, les parties ont noté de faible à moyenne la mise en conformité de ces pratiques.
- **Évaluation de la qualité de gestion.** Sur les 14 pratiques listées pour assurer la bonne qualité de gestion des AUE, la Jordanie, la Tunisie et l'Égypte couvrent la plupart de ces pratiques. Israël n'en couvre que trois, tandis que les autres pays n'ont pas fourni d'autres informations. Le rendement général de telles pratiques par les PP est de faible à moyen avec de grandes disparités entre les pays.

4) Section D (Impact)

Les informations disponibles concernant les impacts sont généralement faibles. Cela apparaît être un défaut indiquant qu'au niveau régional, on en sait peu sur l'impact positif ou négatif des politiques et programmes TGI/GPI.

Enfin, l'image régionale émergente est que trois pays ayant un système F&E ont des lacunes dans les informations collectées et ceux n'ayant pas de tel système doivent faire des efforts considérables pour le mettre en place. Dans ces derniers pays, l'information existante indique qu'ils sont intéressés dans ce type d'information mais qu'ils ne font pas l'effort de l'intégrer dans un système F&E régional ordinaire.

1. Contexte

Le projet SWIM-SM financé par l'UE souhaite développer un système de surveillance et d'évaluation (F&E) pour l'évaluation de la gestion participative de l'irrigation (GPI) et le processus de transfert de gestion d'irrigation (TGI) le mieux adapté aux pays du projet en tenant compte des expériences et pratiques internationales dans les systèmes F&E utilisés et/ou recommandés par les organisations internationales. Le système F&E envisagé implique le développement d'une liste d'indicateurs pour mettre en place un

contrôle et une évaluation globales du processus TGI/GPI à travers ces trois différentes phases, préparatoire, planification et mise en œuvre qui devraient permettre :

- Le contrôle du degré d'engagement politique des gouvernements dans le processus
- Le suivi des différentes interventions du gouvernement pour établir et soutenir les AUE
- Le suivi des performances institutionnelles, financières et techniques des AUE
- L'évaluation périodique des résultats/impacts des interventions du gouvernement dans les AUE établies

A cet effet un questionnaire a été développé pour solliciter des contributions des départements concernés du gouvernement national dans les pays du projet concernant :

- Le système F&E existant dans les pays pour contrôler et évaluer le processus TGI/GPI et les pratiques associées à la mise en œuvre du système F&E existant (afin d'identifier les bonnes pratiques F&E et les défauts).
- La disponibilité des données statistiques importantes, informations et indicateurs, sa fréquences des rapports, etc. dans les pays du projet (qu'ils aient un système F&E ou non), qui seraient nécessaires pour évaluer les programmes réalisés dans différentes phases du programmes TGI/GPI.
- La mesure selon laquelle les bonnes pratiques sont observées dans les pays du projet tout au long du processus TGI/GPI afin d'être plus informé de l'urgence d'un système F&E qui peut également saisir une information qualitative concernant la mise en œuvre de bonnes pratiques clés nécessaires durant le cours du TGI/GPI.

Les sections suivantes présentent un résumé des résultats du questionnaire ; il sert de contexte pour la réunion du groupe d'experts (EGM) durant laquelle le développement d'un système F&E régional lié à un processus TGI/GPI est envisagé.

2. Structure du questionnaire

Le questionnaire est composé de deux parties : **La partie A** s'applique aux pays où un système F&E officiel a été développé pour contrôler le progrès et la mise en place du programme TGI/GPI dans leur pays et tente d'avoir une vue d'ensemble des systèmes existants et les pratiques associées à leur mise en œuvre, sans entrer dans les détails des questions examinées dans ces systèmes.

La **Partie B** vise à identifier le type d'informations collectées sur les organisations d'agriculteurs (comprenant les coopératives) dans les pays du projet et les meilleures pratiques à suivre pour la gestion efficace du processus TGI/GPI. L'information de la partie B sera utile pour la construction d'un F&E régional et s'applique à tous les pays qu'ils aient ou non un système F&E officiel.

Pour des raisons de clarté, la **partie B** a été **divisée en quatre sous-sections : A, B, C et D** correspondant aux phases principales des programmes TGI/GPI.

- Section A. Informations concernant le processus de mise en place des associations des usagers de l'eau (AUE)
- Section B. Informations concernant la mise en place du programme des AUE
- Section C. Informations concernant la gestion de la performance des AUE
- Section D. Information concernant l'évaluation de l'impact de la mise en place des AUE

3. Réceptivité au questionnaire

Le questionnaire a été envoyé au début du mois d'avril 2013 aux huit pays partenaires actifs (PP) suivants Algérie, Égypte, Israël, Jordanie, Liban, Maroc, Palestine et Tunisie. Sept pays ont répondu, à savoir : L'Algérie, Israël, la Jordanie, le Maroc, la Palestine, la Tunisie et l'Égypte. Le Liban a indiqué qu'il ne pouvait pas répondre au questionnaire car il n'existe aucun programme TGI/GPI dans le pays. Par conséquent, les questionnaires remplis représentent 87,5% de l'univers possible et offrent donc une vue régionale très représentative des pays concernés.

4. Vue d'ensemble du processus pour l'établissement des AUE dans les pays participants

Afin de mieux comprendre les résultats du questionnaire, il est nécessaire de présenter l'évolution du processus TGI/GPI dans les différents pays ayant participé à cette évaluation. Un court résumé pour

chaque pays est donné ci-dessous (Source : SWIM-SM (2012). « Évaluation régionale - Associations des usagers de l'eau dans les pays partenaires SWIM-SM »).

L'**Algérie** a fait d'importants efforts pour décentraliser la gestion des ressources en eau. La loi de 2005 a introduit le concept de la participation des usagers dans toutes les affaires de l'eau et quelques associations ont été établies. Cependant les associations manquent de dispositions légales et institutionnelles pour la gestion des systèmes d'irrigation.

La mise en place des AUE au Liban a été freinée par les longues négociations à propos d'une nouvelle législation qui rendra possible leur établissement. Enfin, une ébauche de stratégie pour le développement de l'eau par les Établissements de l'eau (WE) montrant clairement le besoin de création des AUE a été approuvée en mars 2012. Cependant, à ce jour, aucune AUE officielle n'a été établie et quelques coopératives ont été créées faisant office de distribution de l'eau.

L'**Égypte** se caractérise par une grande hétérogénéité d'initiatives résultant en une mosaïque complexe de nombreuses AUE couvrant différents types de canaux (mesqas, canaux secondaires et quelques canaux primaires). Cependant il leur manque toujours une entité légale. L'Égypte est le seul pays où des milliers d'associations ont vu le jour pour maintenir les systèmes de drainage sur les vieux terrains.

La **Jordanie** est active dans l'établissement d'AUE depuis 2002 et déjà 80% des zones irriguées ont été transférées aux AUE qui ont des responsabilités limitées. L'Autorité de la vallée du Jourdain conserve un système F&E actif sur les AUE selon lequel le transfert des fonctions prévues est réalisé.

En **Israël** la distribution de l'eau est partagée entre des organisations majeures du gouvernement (Mekorot) contrôlant la plupart des sources d'eau et la majeure partie de la distribution. Au niveau local, l'eau est principalement gérée par les associations de l'eau et les coopératives agricoles. On ne peut pas réellement parler de programme GPI en Israël mais de décentralisation de la gestion de l'eau au niveau local à travers les associations et coopératives.

Bien que les AUE aient été légalement établies au **Maroc** peu après l'indépendance, elles n'ont eu un pouvoir que depuis un décret du gouvernement en 1998. Les ORMVA (Offices Régionaux de Mise en Valeur Agricole) continuent de gérer entièrement les grands systèmes d'irrigation et les AUE ont quelques tâches spécifiques dans les petits et moyens systèmes. Ils deviennent de plus en plus influents dans la politique nationale d'irrigation.

La **Palestine** est un cas spécial où de nombreuses initiatives dépendent des accords avec Israël. L'autorité palestinienne de l'eau (PWA) plaide pour l'implication des usagers et il y a des exemples positifs de plusieurs coopératives gérant leurs ressources en eaux mais elles sont loin d'être autosuffisantes.

Depuis 1992 la **Tunisie** est devenue très active dans l'organisation des usagers de l'eau à travers les Groupements de Développement Agricole-GDA. Leur statut juridique a été revu en 2007. En 2011, tous les systèmes ont été transférés aux GDA mais plusieurs ne sont pas totalement opérationnels.

5. Une perspective régionale des conclusions

La partie A du questionnaire visait surtout à identifier les pays dans lesquels un système F&E est mis en place et ses caractéristiques principales, indiquant que l'Égypte, la Jordanie et la Tunisie ont un système F&E pour l'évaluation de leurs programmes nationaux respectifs TGI/GPI. Le Maroc a indiqué qu'il n'avait qu'un tableau national avec quelques données dont la dernière mise à jour remonte à 2003. La Jordanie et la Tunisie ont des systèmes similaires avec un nombre total d'indicateurs autour de 20 tandis que l'Égypte dispose d'un système avec plus de 100 indicateurs dont la plupart sont de nature technique. Les autres pays n'ont que quelques indicateurs concernant la rentabilité des organisations d'agriculteurs et quelques-uns liés aux processus GPI/TGI. Par conséquent, une grande majorité des pays (62,5%) n'ont pas de systèmes F&E nécessaires pour le contrôle des activités TGI/GPI durant tout le processus de mise en œuvre.

Environ 62.5% des pays SWIM n'ont pas de systèmes F&E nécessaires pour le contrôle des activités TGI/GPI durant tout le processus de mise en œuvre.

Les réponses à la partie B indiquent que tous les pays récoltent des informations concernant la performance des AUE existantes ou d'organisations similaires (coopératives) suggérant l'intérêt d'obtenir des informations concernant leur rentabilité. Cependant, la plupart du temps, de telles informations ne

sont pas récoltées dans un système F&E structuré. Ainsi, il y a un bon potentiel pour développer un système F&E régional qui pourrait servir tous les pays potentiellement intéressés.

6. Résultats de la partie A : Systèmes F&E existant dans les PP

Comme indiqué plus haut **seuls trois pays (la Tunisie, la Jordanie et l'Égypte) ont un système F&E actif pour le processus GPI**. Les principaux points des systèmes sont résumés ci-dessous :

a. Objectifs des systèmes F&E et nombre d'indicateurs utilisés (A2¹, A3 et A4)

Le système F&E de la Jordanie couvre la plupart des objectifs listés (six sur sept) comme l'indique le tableau 1 ci-dessous, tandis que le système F&E couvre 4 objectifs et l'Égypte 5. Il est à noter que l'évaluation de la couverture géographique des systèmes de transfert d'irrigation n'est pas considérée comme un objectif du système dans le cas du système égyptien. Puisqu'aucun « autre » objectif n'est indiqué par les pays, on suppose que ceux indiqués couvrent de façon satisfaisante les principaux objectifs du F&E.

Le tableau 1 montre les réponses des trois pays pour plus d'informations. Les objectifs communs aux trois systèmes sont en gras et grisé dans le tableau 1 ci-dessous.

Tableau 1 : Objectifs des systèmes F&E existant et nombre d'indicateurs utilisés

Objectifs	JO	TN	EG
Évaluer la couverture géographique (zone (ha), nombre de systèmes d'irrigation transférés, lieux et agriculteurs impliqués) du programme GPI/TGI)	2	4	
Évaluer le degré d'engagement politique dans le processus	3		
Évaluer l'adéquation des installations institutionnelles existantes pour soutenir la mise en place des AUE	2		9
Évaluer la performance technique et institutionnelle des AUE	5-8	5	24
Évaluer la performance financière des AUE	2	2	4
Évaluer les besoins de soutien des agriculteurs afin d'assurer le rendement satisfaisant des AUE	4	3	20
Évaluer l'impact de la mise en place des AUE (production de culture et questions socioéconomiques)			10
Autres- Le cas échéant, merci de spécifier « autres » :			42

Le nombre total d'indicateurs utilisés pour surveiller les objectifs indiqués dans la liste ci-dessus varient de 18 à 21 pour la Jordanie, 14 pour la Tunisie et 109 pour l'Égypte. Si le chiffre entre la Jordanie et la Tunisie est correct, le nombre d'indicateurs pour l'Égypte apparaît excessif pour être pratique. Malgré le grand nombre d'indicateurs dans le cas de l'Égypte, quelques indicateurs importants manquent ce qui expliquerait pourquoi ils estiment que le nombre d'indicateurs augmenterait à 130. Au contraire, la Tunisie et la Jordanie considèrent que le nombre d'indicateurs utilisés est conforme à leurs besoins.

b. Mise à jour des informations F&E et outils utilisés pour recueillir des informations (A5 et A6)

La Tunisie et la Jordanie ont indiqué que les informations sont mises à jour tous les ans et qu'elles utilisent différents outils pour la collecte d'informations comprenant : ateliers de participation, évaluations périodiques, examen mi-parcours, mise en œuvre de rapports de conclusion, évaluations de base et autres. L'Égypte fait remarquer que les informations ne sont pas mises à jour régulièrement mais indique en commentaires que le système F&E est mis à jour tous les six mois avec une analyse des résultats et réalisant des rapports concernant la rentabilité des AUE et planifiant en conséquence une formation. Cela est interprété comme une information mise à jour régulièrement. L'Égypte indique également utiliser les mêmes outils pour recueillir les informations.

c. Type de système F&E (A7)

La Jordanie a choisi une « approche tournée vers l'objectif », tandis que la Tunisie et l'Égypte ont préféré une « approche participative ». Les deux approches sont appropriées.

d. Disponibilité des données et objectifs à atteindre (A8 et A9)

Contrairement à la Tunisie, la Jordanie considère la collecte de données comme une contrainte importante (2 et 4 points donnés, respectivement au degré d'importance de la contrainte). L'Égypte considère la

¹ La lettre indique la partie concernée tandis que le chiffre se réfère au numéro de la question dans le questionnaire.

disponibilité des données comme une contrainte moyenne (3 points). Étant donné le nombre élevé d'indicateurs utilisé dans le système F&E égyptien, cette observation est surprenante. Tous les systèmes ont des objectifs à tenir.

e. Méthodes pour recueillir les informations F&E (A10)

Tous les pays utilisent la plupart des bonnes pratiques dans le recueil des données pour le système F&E indiqué dans le questionnaire comprenant ; des entretiens avec des agriculteurs (échantillonnage périodique), évaluations de terrain, réunions participantes, entretiens et questionnaires aux responsables des AUE, rapport périodique par les AUE sur les données et indicateurs.

f. Responsabilité et manuel pour le recueil des données (A11 et A12)

Dans le cas de la Jordanie et de la Tunisie, la responsabilité de la collecte des données incombe au siège et bureaux locaux du bureau gouvernemental responsable. L'Égypte indique cependant que seul le personnel du bureau central est responsable. Cette dernière affirmation mérite d'être clarifiée compte tenu de la taille du pays, de sa division administrative en gouvernorats et du nombre d'AUE dans le pays. Tous les pays ont préparé un « manuel d'utilisation » pour les systèmes F&E avec les instructions pour le recueil des données, calculant les indicateurs et transmettant l'information.

g. Intégration du système F&E dans le fonctionnement des AUE (A13)

Ces trois pays rapportent que seuls quelques indicateurs sont intégrés dans le fonctionnement des AUE. La Tunisie indique que le système est entièrement intégré dans la gestion des associations. Cette dernière affirmation nécessite d'être clarifiée car elle est en contradiction avec l'intégration partielle (dans la réponse à la question précédente dans la même sous-section).

h. Utilisation des informations récoltées (A14)

Les trois pays indiquent qu'ils utilisent l'information F&E collectée pour ajuster ou modifier les politiques et plans du programme TGI/GPI. Cependant, la Tunisie utilise ces informations plus largement pour (a) améliorer la performance de l'AUE, (b) les partager avec les parties prenantes pour une meilleure compréhension du processus, et (c) en tant qu'information au bureau central tandis que la Jordanie partage avec la Tunisie les 2 premières bonnes pratiques F&E (a et b). Aucune de ces options (a à c) n'est prise en compte en Égypte.

i. Commentaires (A15)

Le Maroc et l'Algérie ont fait des commentaires. Le Maroc indique qu'il n'a qu'un tableau national avec quelques données concernant principalement la situation géographique des AUE. Les commentaires de l'Algérie étaient plutôt descriptifs des AUE en Algérie qui ont des responsabilités limitées. L'Égypte indique que le système F&E est mis à jour tous les six mois.

6.1 Observations générales concernant la Partie A

Il faut noter les grandes similitudes entre les réponses des trois pays. C'est une bonne indication que ces pays ont développé leurs systèmes F&E en suivant des stratégies similaires, qui répondent largement aux meilleures pratiques suivantes acceptées :

- Les systèmes de contrôle sont régulièrement mis à jour (tous les 12 ou 6 mois selon les pays). Tous les pays utilisent les outils de recueil adéquats.
- Les pays ont utilisé les « résultats » ou modèles « participatifs » pour développer leurs systèmes F&E. Bien que le modèle participatif soit plus souhaitable, l'autre est également une alternative valable.
- Les trois pays ont fixé des objectifs à atteindre.
- Le recueil des données est considéré comme une difficulté élevée à moyenne en ligne avec la plupart des systèmes de contrôle.
- Tous les pays utilisent des méthodes suffisantes pour le recueil des données.
- La responsabilité finale pour la collecte des données incombe aux bureaux centraux ; avec les bureaux locaux et régionaux apportant leur soutien aux pays (à l'exception de l'Égypte qui nécessite quelques explications compte tenu de la taille du pays et du nombre d'AUE).
- Tous les pays ont préparé des manuels pour la collecte de données.

- Tous les pays utilisent l'information collectée pour améliorer ou modifier leurs plans TGI/GPI mais également d'autres objectifs couverts par les pays.

D'un autre côté, l'intégration du système F&E dans le fonctionnement normal des AUE semble être uniquement partielle bien que la réponse de la Tunisie nécessite d'être clarifiée.

Les principales différences émergent du nombre d'objectifs relevant des systèmes F&E existants dans les trois pays. Le système jordanien est le plus grand, l'Égypte le second et la Tunisie le plus limité dans l'objectif qui justifie certainement le plus petit nombre d'indicateurs.

Tandis que le nombre d'indicateurs pour la Jordanie et la Tunisie correspond aux résultats attendus, le grand nombre d'indicateurs de l'Égypte (109) retient l'attention. La différence semble due au fait que l'Égypte a de nombreux indicateurs dédiés au contrôle des aspects environnementaux (42), aspects techniques (15) et besoins des agriculteurs (20).

7. Partie B, Section A : INFORMATION DISPONIBLE CONCERNANT LE PROCESSUS D'ÉTABLISSEMENT DES AUE ET PRATIQUES ASSOCIÉES À CETTE PHASE

Comme indiqué plus haut, la partie B du questionnaire vise à connaître le type d'information collecté par les pays concernant les organisations d'agriculteurs et les processus GPI/TGI même s'ils ne font pas partie des systèmes F&E et dans quelles mesures les bonnes pratiques sont observées durant tout le processus.

La partie B est divisée en 4 sections. La Section A comporte les informations disponibles liées aux indicateurs nécessaires pendant le processus d'établissement des AUE et les bonnes pratiques associées à la mise en œuvre de cette phase. Les sous-sections suivantes résument les réponses des pays. Il faut noter qu'Israël n'a pas répondu à cette section puisqu'il considère que les AUE sont bien établies dans le secteur agricole du pays, et les questions dans cette section sont donc non applicables.

a. Évaluation de la couverture géographique du programme TGI/GPI (B.1)

Seules la Jordanie et la Tunisie ont toutes les informations liées dans le questionnaire, nécessaires pour évaluer et contrôler la couverture géographique du programme TGI/GPI ; par ex. :

- Zone totale couverte par le programme GPI/TGI
- Nombre de systèmes d'irrigation sous la gestion partielle ou totale des agriculteurs
- Nombre d'agriculteurs bénéficiant du programme
- Distribution de systèmes de transfert d'irrigation par les zones/districts administratifs

Six des sept pays ont répondu à la Section A de la partie B. Pour cette section les dénominations suivantes ont été utilisées pour qualifier le nombre de pays utilisant un indicateur donné : jusqu'à 2 pays : « faible », jusqu'à 4 pays : « moyen », jusqu'à 6 pays : « élevé ».

le

L'Algérie et la Palestine ont quelques données sur (a) la zone couverte par le système GPI et sur (c) le nombre d'agriculteurs, tandis que l'Égypte n'en a aucune. En général, la disponibilité de l'information liée à ces indicateurs est de « faible » à « moyenne ».

Tableau 2 : Couverture géographique des programmes TGI/GPI

	Nb de réponses positives	Rendement
Zone totale couverte par le programme GPI/TGI	3	Moyen
Nombre de systèmes d'irrigation sous la gestion partielle ou totale des agriculteurs	2	Faible
Nombre d'agriculteurs bénéficiant du programme	4	Moyen
Distribution de systèmes de transfert d'irrigation par les zones/districts administratifs	3	Moyen
Moyenne régionale	3	Moyen

b. Adéquation des installations institutionnelles (dans le processus de planification) (B.2)

Il est important d'identifier si les installations institutionnelles sont satisfaisantes pour la mise en œuvre des programmes GPI/TGI, par exemple le manque de coordination entre les institutions est une limitation importante aux apports coordonnés. Par conséquent, les questions listées dans la sous-section représentent de bonnes pratiques liées au sujet. La plupart des réponses considère que les objectifs du

programme GPI/TGI sont clairement définies dans leurs pays. Cela peut nécessiter des clarifications étant donné que quelques pays ont peu progressé dans le programme GPI/TGI.

Tableau 3 : Adéquation des dispositions institutionnelles

	Nb de réponses positives	Rendement
Les objectifs du programme GPI/TGI sont-ils clairement définis ?	5	élevé
Y a-t-il un comité de coordination (ou mécanisme similaire) mis en place ?	4	moyen
La coordination est-elle efficace ?	3	moyen
Y a-t-il une ligne de commande claire dans la mise en œuvre du programme GPI/TGI	2	faible
Les rôles et responsabilités des acteurs impliqués sont clairement définis	3	moyen
Des programmes de formation ont été définis pour les parties prenantes principales	4	moyen
Moyenne régionale	3.5	moyen

Concernant le mécanisme de coordination, 4 pays ont répondu de façon positive dont trois ont reporté une coordination effective. La rentabilité des pays sur les installations institutionnelles lors de la phase de planification peut généralement être considérée moyenne, avec la plus basse rentabilité sur la clarté de la « ligne de commande » (2 réponses positives sur six), suivi par la coordination effective et la clarté des rôles et responsabilités (3 réponses positives sur 6).

D'un autre côté, la plupart des pays considère que les programmes de formation ont été clairement définis pour les principales parties prenantes.

c. Engagements financiers envers le processus (B.3)

Selon les réponses des pays, la plupart des soutiens de financement pour les processus GPI/TGI provient du gouvernement central et/ou de l'agence d'irrigation, tandis que le rôle des gouvernements locaux est inexistant dans tous les pays **sauf l'Algérie** ; note de 5 de l'importance du rôle des gouvernements locaux et moins importants en Tunisie (note d'importance : 2).

Les donateurs internationaux ont également joué un rôle très important pour la moitié des pays ayant répondu. Dans le cas de la Palestine, les ONG nationales et internationales sont également des financiers très importants du processus. . Aucun des pays n'a rapporté d'engagement financier de la part des agriculteurs ce qui suggère que la réhabilitation ou l'amélioration des infrastructures est faite sans la contribution des agriculteurs.

Concernant la disponibilité des données financières pour mesurer l'engagement financier du gouvernement vers les GPI/TGI (tableau 4 ci-dessous), l'Algérie, la Jordanie et la Tunisie ont indiqué qu'elles avaient un très bon niveau d'information. La Palestine ne semble pas avoir d'information concernant de tel indicateur. Les autres pays n'ont indiqué que deux ou trois options. Cependant, tous les pays ont indiqué une bonne disponibilité des informations financières concernant la réhabilitation des systèmes d'irrigation. Le score général des pays pour cette série d'indicateurs est moyen.

Tableau 4 : La disponibilité de l'information liée aux engagements financiers envers les TGI/GPI

Type d'information	Nb de réponses positives	Disponibilité de l'indicateur
Total des ressources financières annuelles allouées à l'agence d'irrigation pour le programme	3	Moyen
Total des ressources humaines annuelles allouées à l'agence d'irrigation pour le programme	4	Moyen
Pourcentage d'augmentation ou de diminution du budget total de l'agence d'irrigation.	3	Moyen
Enveloppes financières de l'agence d'irrigation pour les programmes de formation	5	Élevé

Type d'information	Nb de réponses positives	Disponibilité de l'indicateur
Enveloppes financières allouées par l'agence d'irrigation pour les systèmes de réhabilitation, d'amélioration ou de transfert d'irrigation	5	Élevé
Moyenne régionale	4	Moyen

d. Réforme juridique des AUE (B.4)

La réforme juridique est un pré-requis nécessaire au renforcement des AUE. Dans le cas des PP, seuls deux pays (Palestine et Tunisie) sur six ont entrepris des réformes juridiques pour soutenir les AUE. Cependant la réforme juridique de la Palestine semble avoir des défauts puisque la loi ne couvre pas les droits juridiques des AUE et les usagers (tableau 5). La Tunisie ne semble pas reconnaître d'autres modèles d'AUE mais sa définition de Groupements de Développement Agricole-GDA est relativement vaste et couvre plusieurs types d'organisations d'agriculteurs. Avec seulement deux pays entreprenant une réforme juridique, les PP notent faible cet aspect très important du programme GPI/TGI.

Tableau 5 : Réforme juridique des AUE

	PA	TN
La législation de l'eau a-t-elle changée pour accorder de nouveaux droits au AUE	Oui	Oui
Si oui, répondez aux questions suivantes :		
Les objectifs des AUE sont-ils spécifiés dans la loi ?	Oui	Oui
Les droits juridiques des AUE sont-ils spécifiés dans la loi ?	Non	Oui
Les droits juridiques des usagers sont-ils spécifiés dans la loi ?	Non	Oui
Le modèle volontaire ou obligatoire des AUE a-t-il été adopté ?	Oui	Oui ²
Les législations reconnaissent-elles les différents types d'associations pouvant être établies	Oui	Non

e. Réformes concernant l'agence d'irrigation (ou le ministère concerné) (B.5)

L'Algérie, la Jordanie, la Palestine et le Maroc indiquent qu'ils ont décrété des réformes politiques pour réorienter le mandat de l'agence d'irrigation concernée résultant de la GPI/TGI. De nouveaux rôles et responsabilités résultant de la GPI/TGI ont été confiés à l'agence d'irrigation en Jordanie et en Égypte (avec l'établissement d'une unité responsable des AUE). La Tunisie rapporte que, dans la pratique, aucun changement n'a été réalisé dans l'agence d'irrigation. Ceci nécessite une clarification.

Tandis que tous les pays sauf la Palestine rapportent que le nombre de personnel consacré aux activités O&M a été réduit, seules la Jordanie et l'Égypte indiquent que les gouvernements ont pris des mesures administratives pour redéployer du personnel précédemment consacré aux O&M. En conclusion, la rentabilité générale des PP sur les pratiques recommandées liées à la mise en œuvre des réformes nécessaires résultant des GPI/TGI est plus proche de faible que moyenne.

Tableau 6 : Réformes juridiques et administratives concernant l'agence d'irrigation (ou le ministère concerné)

	Nb de réponses positives	Rendement
Le gouvernement a-t-il décrété une politique pour réorienter le mandat de l'agence d'irrigation ?	4	Moyen
De nouvelles missions ont-elles été confiées aux agences d'irrigation suite au programme TGI/GPI	3	Moyen
Le gouvernement a-t-il pris des mesures administratives pour redéployer le personnel précédemment consacré à l'O&M ?	2	Faible
Le nombre de fonctionnaires consacrés à l'O&M a-t-il été réduit ?	3	Moyen

² Cela nécessite une réévaluation, puisque les réponses apportées par les pays ne donnent pas d'information quant au modèle prédominant dans leur pays à savoir « obligatoire » ou « volontaire ».

Y a-t-il un budget alloué à la formation du personnel pour les agences d'irrigation ?	4	Moyen
L'agence d'irrigation a-t-elle transférée l'équipement O&M aux AUE ?	1	Faible
Moyenne régionale	2.8	faible à moyen

7.1 Observations générales concernant la Partie B. Section A

Les principaux aspects émergents dans la section A de la partie B sont :

- Peu d'informations sont disponibles sur le nombre de systèmes d'irrigation gérés partiellement ou entièrement par les agriculteurs. Les données disponibles sur les aspects de la couverture géographique (zone couverte, distribution régionale des systèmes transférés et nombre d'agriculteurs impliqués) sont une lacune dans l'évaluation du progrès des programmes TGI/GPI dans tout système F&E envisagé dans les pays ayant répondu, sauf si ces informations sont recueillies. Cela représente une difficulté réelle pour évaluer si les objectifs annuels sont atteints.
- L'adéquation des pays aux installations institutionnelles durant le processus de planification des GPI/TGI est de niveau moyen. Cependant, une ligne de commande claire semble être une lacune fréquente suivie par une coordination effective et la clarté des rôles et responsabilités.
- La plupart des financements provient du gouvernement central et des organisations multilatérales. Les ONG jouent également un rôle important. Le niveau de l'information financière apparaît satisfaisante.
- Seuls deux pays ont entrepris les réformes juridiques. C'est une des raisons principales expliquant pourquoi le processus GPI/TGI dans la région avance lentement et avec des résultats peu satisfaisants. La réforme juridique est une des meilleures pratiques nécessaires au soutien et au renforcement de la formation AUE.
- Les agences d'irrigation ou ministères concernés ont décrété des réformes résultant des processus GPI/TGI dans la plupart des pays. C'est un résultat important, spécialement si l'on tient compte du fait que trois de ces pays rapportent une réduction du personnel O&M.

8. Partie B, Section B : INFORMATION CONCERNANT LE PROCESSUS D'ÉTABLISSEMENT DES AUE ET PRATIQUES ASSOCIÉES À CETTE PHASE

La section B tente de comprendre comment la mise en œuvre du programme des AUE a été réalisée.

Il faut noter qu'Israël a répondu partiellement à cette section mais en réalité, le pays n'a pas de programme TGI ou GPI en cours de mise en œuvre bien que la gestion de l'eau agricole soit en grande partie réalisée par des coopératives rurales.

a. Organisation des campagnes de sensibilisation et événements liés (B.6)

Les six pays ayant répondu rapportent qu'ils ont réalisé des campagnes de sensibilisation parmi les agriculteurs concernés par les GPI/TGI, dont trois pays rapportent qu'ils ont contrôlé et évalué les résultats des campagnes et dont les résultats sont disponibles dans seulement deux de ces pays. La Tunisie semble très bien s'en tirer en ce qui concerne toutes les bonnes pratiques dans le domaine, suivie par la Jordanie. Seuls ces deux pays ont rapporté utiliser la télévision et la radio pour informer les agriculteurs du programme GPI/TGI. Cinq pays ont rapporté qu'ils ont organisé des réunions avec les parties prenantes concernées, tandis que des circuits d'études visant les agriculteurs et les personnels du gouvernement ont été organisés par trois pays. La performance générale des pays sur les bonnes pratiques liées à la sensibilisation sur la GPI/TGI est de niveau moyen avec le rendement le plus faible lié au contrôle et à l'évaluation des résultats de la campagne.

En résumé, la mise en œuvre de campagnes de sensibilisation est une bonne pratique suivie par la plupart des pays avec une intensité plus ou moins importante. Cependant, il peut être nécessaire pour une future F&E d'enquêter sur l'étendue de la couverture des agriculteurs avec de telles campagnes.

Tableau 7 : Campagnes de sensibilisation et événements liés

	Nb de réponses positives	Rendement
L'agence d'irrigation a-t-elle organisé une campagne de sensibilisation parmi les agriculteurs concernés	5 ³	Élevé
Si oui, cette campagne a-t-elle été contrôlée et évaluée ?	3	Moyen
Les résultats sont-ils disponibles ?	3	Faible
La télévision et la radio ont-elles été utilisées pour informer les agriculteurs du programme TGI/GPI ?	2	Faible
L'agence mise en place organise-t-elle des réunions avec les parties concernées ?	5	Élevé
Un circuit d'études a-t-il été organisé pour les directeurs du programme (agriculteurs et employés du gouvernement)	3	Moyen
Moyenne régionale⁴	3.7	Moyen

b. Étapes réalisées par l'agence d'irrigation dans la mise en place des AUE (B.5)

Le processus de mise en place TGI/GPI a été divisé en 12 étapes (tableau 8). La Jordanie et l'Égypte ont rapporté qu'elles avaient couvert 12 étapes tandis que la Tunisie et le Maroc rapportent qu'ils ont réalisés 7 étapes et la Palestine 5. Cela donne l'idée que la Jordanie et l'Égypte ont été très précises dans la mise en œuvre des 12 étapes tandis que les autres pays ont pris d'importants raccourcis, menant à une rentabilité globale de niveau moyen, mais ce qui est plus important c'est que les AUE n'ont pas reçu le soutien nécessaire et leur performance est affectée. C'est la raison pour laquelle il est important de savoir quelle(s) étape(s) ne sont pas suivies dans le système F&E envisagé.

Tableau 8 : Étapes réalisées par l'agence d'irrigation dans la mise en place des AUE

	Nb de réponses positives ⁷	Rendement
Campagnes de sensibilisation	5	Élevé
Établissement d'un Comité constitutif	3	Moyen
Formation des membres du comité constitutif	4	Moyen
Préparation des règles et réglementations des AUE	4	Moyen
Détermination de l'adhésion	3	Moyen
Accord de transfert	5	Élevé
Plan stratégique de développement des AUE où les responsabilités du gouvernement et des AUE sont déterminées pour les cinq prochaines années	3	Moyen
Première réunion de l'assemblée générale et élection du président et du conseil d'administration	3	Moyen
Formation des directeurs et personnels des associations	5	Élevé
Mise en place de la concession d'eau à l'AUE	3	Moyen
Formulation de la Charte de l'AUE	1	Faible
Établissement de systèmes F&E	2	Faible
Moyenne régionale	3.4	Moyen

c. Aide fournie après la mise en place des AUE. (B.7)

Dans le questionnaire, 12 services différents ont été listés autant que possible. Encore une fois six des sept pays ont répondu. En moyenne, le nombre de services de soutien fournis par les pays ayant répondu est d'environ six mais atteint le maximum de 9 (Tunisie) et un minimum de 4 en Palestine. La performance

³ L'Algérie indique qu'elle a mis en œuvre des campagnes de sensibilisation, ce qui est en contradiction avec sa réponse dans la sous-section b. Ainsi, la réponse positive indiquée par l'Algérie n'est pas comptée dans ce tableau et on estime que l'Algérie peut avoir fait des campagnes de sensibilisation pour d'autres raisons. Ce point mérite d'être clarifié même s'il n'affecte pas la rentabilité régionale des pays sur ce point.

⁴ Seuls six pays ont répondu

générale des services de soutien fournis par les AUE après la mise en place est moyen ; le plus faible est enregistré dans l'agroalimentaire, le marketing et les crédits pour les AUE suivi par les résolutions de conflits. En général, il y a un taux élevé de couverture dans ce qu'on pourrait appeler services de base à savoir : extension, formation, soutien à la réhabilitation et travaux d'amélioration, communication facilitée avec l'agence d'irrigation et l'assurance d'élections transparentes. Les autres services aidant à faciliter les résultats de la production sont généralement de niveau faible. Bien que cela apparaisse logique lors de la phase initiale des programmes TGI/GPI, avec le temps il devient nécessaire d'augmenter cette seconde catégorie de services.

Tableau 9 : Couverture des principaux services de soutien fournis après la mise en place des AUE

	Nb de réponses positives ⁷	Rendement
Extension	5	Élevé
Agroalimentaire	1	Faible
Marketing	1	Faible
Crédit pour les AUE et agriculteurs	1	Faible
Résolution des conflits	2	Faible
Formation sur les aspects techniques	6	Élevé
M&E de la gestion de performance	3	Moyen
Subventions pour les coûts de l'eau	3	Moyen
Aide du gouvernement pour la réhabilitation et l'amélioration	5	Élevé
Communication facile avec l'agence d'irrigation	4	Moyen
Soutien du gouvernement pour la mise en place de réseaux d'AUE au niveau régional et national	3	Moyen
Assurance d'élections transparentes	5	Élevé
Moyenne régionale	3.3	Moyen

d. Problèmes principaux rencontrés durant la mise en œuvre (B.8)

Dix-neuf problèmes ont été répertoriés et il a été demandé aux pays ayant répondu de les noter de 1 à 5 (5 étant très important). Seuls cinq pays ont répondu de façon assez similaire sur certains problèmes mais également avec des différences considérables sur d'autres. Les problèmes les plus importants (pour lesquels une note moyenne de trois ou plus a été attribuée par les pays) sont indiqués dans le tableau 10 ci-dessous. Le même tableau liste également les problèmes les moins importants pour lesquels une moyenne de deux ou moins est attribuée par les pays.

Tableau 10 : Les problèmes les plus et les moins importants dans la mise en œuvre des AUE dans les PP

Problèmes les plus importants ⁵	Problèmes les moins importants ⁶
Les AUE ne peuvent appliquer des sanctions	Résistance politique du TGI
Faible cadre juridique pour le TGI	Réforme de l'agence et disposition/déplacement du personnel
Paiement des agriculteurs inapproprié pour l'O&M	Résistance au TGI de la part du gouvernement local
Systèmes d'irrigation très détériorés	Résistance des agriculteurs au TGI
Soutien inadéquat	Pas de programme ou politique TGI claire/simple
	Difficulté de mettre en place des élections démocratiques des membres AUE
	Conflits entre les agriculteurs/villages

Bien que les tableaux ci-dessus représentent une image régionale, il existe des différences considérables entre les pays et un examen plus détaillé de l'information du questionnaire donne un bon aperçu des difficultés principales de chaque pays.

⁵ Listés par le plus important

⁶ Listés par le moins important

Tableau 11 : Problèmes rencontrés dans la mise en œuvre des AUE (par pays)

	DZ	IL	JO	MO	PA	TN	EG	Moyenne régionale
Systèmes d'irrigation très détériorés			3	3	4	3	2	3
Faible capacité à former AUE			1	3	2	4	2	2.4
Faible cadre juridique pour le TGI			2	2	4	5	4	3.4
Paiement des agriculteurs inapproprié pour l'O&M			4	4	3	3	3	3.4
Faibles capacités techniques et de gestion des AUE			2	4	4	3	2	3
Formation inadéquate du personnel du gouvernement			2	3	3	2	2	2.4
Réforme de l'agence et disposition/déplacement du personnel			4	2		1	2	1.8
Résistance des agriculteurs au TGI			3	2	1	2	2	2
Pas de programme ou politique TGI claire/simple			2	2	1	2	3	2
Résistance au TGI de la part du gouvernement local			1	3	1	3	3	2.2
Difficulté de mettre en place des élections démocratiques des membres AUE			3	3	1	2	3	2.4
Conflits entre les agriculteurs/villages			1	2	3	1	3	2
Résistance politique du TGI			1	3	1	2	1	1.6
Soutien inadéquat			2	4	5	2	2	3
Les AUE ne peuvent appliquer des sanctions			1	4	4	5	5	3.8
Manque d'accès au crédit pour les agriculteurs			2	2		2	4	2

e. Sources d'information pour les problèmes rapportés (B.9)

Des différentes sources données dans le questionnaire, les plus utilisées sont : « rapports gouvernementaux » et « questionnaires spécifiques ». Seuls deux pays (Égypte et Jordanie) ont fait référence au système F&E et aux rapports AUE comme source d'informations pour les problèmes indiqués dans les sous-parties « d ».

f. L'information du point « d » est-elle utilisée pour guider/modifier le programme TGI/GPI ? (B.9)

La Jordanie et la Tunisie ont répondu à la question par l'affirmative. Les autres ont répondu « non » ou n'ont pas répondu du tout. Cela peut indiquer qu'il n'y a pas de bon retour des problèmes rencontrés dans le développement des programmes et/ou les sources d'information ne sont pas utilisées.

8.1 Observations générales concernant la Partie B. Section B

Les principaux aspects émergents dans la section B de la partie B sont :

- Tous les pays apparaissent bien informés des besoins de campagnes de sensibilisation pour les agriculteurs et ont utilisé différentes méthodes pour les réaliser
- Seuls deux pays ont suivi les principales étapes « feuille de route » pour la mise en œuvre des AUE. Les autres ont couvert la moitié des étapes potentielles. Cela indique d'importants défauts dans la stratégie de mise en œuvre.
- Les PP ont en règle générale de bons services de soutien après le transfert indiquant une bonne compréhension des besoins des AUE. Cependant, la performance la plus faible concernait le soutien à l'agroalimentaire, au marketing et au crédits pour les AUE et les résolutions de conflits. Cela nécessitera d'être amélioré à l'avenir puisque l'augmentation des revenus de produits est largement influencée par ces services.
- Les problèmes affectant le processus sont connus mais cette information est rarement utilisée pour améliorer la stratégie de mise en œuvre sauf pour la Tunisie et la Jordanie qui utilisent l'information pour améliorer le processus

9. Partie B, Section C : INFORMATION CONCERNANT LA GESTION DES PERFORMANCES DES AUE ET PRATIQUES ASSOCIÉES À CETTE PHASE

Cette section traite l'information concernant la **gestion de performance des AUE** et par conséquent les 7 pays y ont répondu puisqu'elle s'applique à tous types d'organisations agricoles. Le questionnaire comprend 8 questions, chacune avec plusieurs options.

a. Fonctions des AUE (B.10)

Le fonctionnement et la maintenance sont des fonctions des AUE dans presque tous les pays (à l'exception de l'Égypte), avec fonctions de maintenance par les AUE limitées en Jordanie à de la maintenance légère (maintenance des fermes). La fonction de drainage est réalisée par les AUE en Tunisie uniquement. Le contrôle financier et administratif par les AUE est réalisé en Israël, Maroc, Palestine et Tunisie. L'agroalimentaire n'est prise en compte dans aucun pays ce qui est surprenant si l'on tient compte du fait que les coopératives sont incluses. Ceci pourrait expliquer partiellement pourquoi le soutien à l'agroalimentaire n'est pas fourni par les gouvernements après la mise en place des AUE (voir partie B, section, B, sous-section C). La gestion des puits par les AUE est couverte en Israël, Maroc, Tunisie et Égypte. La réhabilitation ou l'amélioration des systèmes d'irrigation est réalisée dans les trois premiers pays (Israël, Maroc et Tunisie) en plus de la Palestine, tandis que la collaboration sur la gestion hydrographique est effectuée par les AUE seulement au Maroc. L'image qui émerge est que Israël, le Maroc, la Palestine et la Tunisie couvrent la moitié ou plus des fonctions mentionnées. Cependant, les autres pays ont de grandes lacunes indiquant des fonctions limitées pour les AUE nécessitant une attention à l'avenir.

Tableau 12 : Fonction des AUE

	DZ	IL	JO	MO	PA	TN	EG	Total	Rendement
Distribution d'eau d'irrigation	√	√	√	√	√	√		6	Élevé
Drainage (entretien léger)						√		1	Faible
Entretien		√	√	√	√	√	√	6	Élevé
Contrôle financier et administratif		√		√	√	√		4	Moyen
Agroalimentaire								0	Non existant
Gestion des puits		√		√		√	√	4	Moyen
Réhabilitation ou amélioration du système d'irrigation		√		√	√	√		4	Moyen
Contribution à la gestion hydrographique				√				1	Faible
Total par pays	1	5	2	6	4	6	2		
Moyenne régionale	3.3								Moyen

b. Couverture hydraulique des AUE (B.11)

Les réponses à cette question sont très rares (seuls trois pays ont répondu). L'Égypte et la Tunisie ont indiqué que leurs systèmes couvraient « les canaux secondaires et parfois les canaux primaires ». De plus, l'Égypte indique que ses AUE couvrent les canaux tertiaires et secondaires. La Jordanie indique qu'elle couvre uniquement les canaux tertiaires.

L'absence de réponse doit être clarifiée. Le fait que la Jordanie ne couvre que les canaux tertiaires est révélateur des petites associations aux capacités financières limitées.

c. Fournisseurs de services techniques (B. 12)

A la question : « L'AUE embauche-t-elle du personnel technique pour prendre en charge quelques activités telles que : distribution de l'eau, maintenance de l'équipement de pompage, conservation du contrôle financier et autres ? » Israël, le Maroc, la Jordanie et la Tunisie ont répondu par l'affirmative. C'est une indication claire que la gestion des AUE dans les pays restants a des problèmes techniques sérieux, et/ou des responsabilités limitées qui peuvent sérieusement affecter leur performance.

d. Droits juridiques des AUE (B.13)

Le Maroc, Israël, et la Tunisie couvrent la totalité ou la plupart des huit types de droits mentionnés dans le questionnaire (voir tableau 13 ci-dessous). L'Égypte en couvre 5, la Jordanie 4 et la Palestine 2. Seuls trois pays (Israël, Maroc et Tunisie) indiquent que les AUE ont des « concessions de l'eau » et seulement trois pays également (Israël, Maroc et Palestine) spécifient que les AUE peuvent couper l'alimentation en eau aux membres. Ce sont des inconvénients pour la performance effective des AUE. Sans concession de l'eau, l'AUE ne sera jamais sûre de la quantité d'eau à laquelle elle a droit ni défendre ses droits dans des situations de sécheresse ou lorsque les ressources sont transférées. De plus, si les responsables des AUE ne

peuvent couper l'alimentation en eau aux agriculteurs qui ne se conforment pas aux règles, ils sont en position difficile pour exercer l'autorité nécessaire.

Bien que 3 pays (Israël, le Maroc et la Tunisie) aient une couverture raisonnable des droits principaux des AUE, les autres montrent de sérieux défauts dans les aspects essentiels comme indiqué ci-dessus. La moyenne régionale pour la performance des pays sur la concession de différents types de droits juridiques aux AUE est moyenne.

Tableau 13 : Droits juridiques des AUE

	DZ	IL	JO	MO	PA	TN	EG	Total	Rendement
Droits de l'eau ou concession de l'eau		√		√		√		3	Moyen
Les AUE peuvent couper la fourniture en eau à leurs membres		√		√	√			3	Moyen
Les AUE peuvent verbaliser les membres		√		√	√	√	√	5	Élevé
Les AUE peuvent avoir un compte bancaire		√	√	√		√	√	5	Élevé
Les AUE peuvent avoir des propriétés		√	√	√			√	4	Moyen
Les AUE peuvent contracter des services		√	√	√		√		4	Moyen
Les canaux AUE ont des droits de passage			√	√		√	√	4	Moyen
Les AUE peuvent imposer les paiements de redevances aux membres		√		√		√	√	4	Moyen
Total par pays	0	7	4	8	2	6	5		
Moyenne régionale	4								Moyenne

e. Droits et responsabilités des membres des AUE (B. 14)

Cette question a reçu des réponses très variées. Le tableau 4 résume le nombre total de pays comprenant les droits mentionnés des membres des associations.

Tableau 14 : Droits et responsabilités des membres de l'association

Droits des membres de l'association	Nombre total de pays	Rendement
Droits de l'eau tenus par les membres	3	Moyen
Droits de vote	7	Très élevé
Les membres peuvent recevoir des compensations pour les dégâts	2	Faible
Les membres doivent offrir du terrain pour la construction/réparation de l'infrastructure	4	Moyen
Paiement des redevances	5	Élevé
L'adhésion est obligatoire	1	Faible
Moyenne régionale	3.7	Moyen

Il faut noter que dans le tableau ci-dessous seuls 3 pays se conforment à l'obligation de fournir des droits de l'eau aux usagers.

La plus grande couverture des droits mentionnés va à la Jordanie (droits 1-5) suivie par l'Égypte et la Tunisie (4).

f. Adéquation du fonctionnement du système d'irrigation (B. 15)

La Jordanie indique qu'elle a une information sur les 7 indicateurs du questionnaire, l'Algérie 5 et la Tunisie 4. L'Égypte fait remarquer que les indicateurs mentionnés ne sont pas de la responsabilité de leur département et la Palestine rapporte qu'elle n'a d'informations que sur un seul indicateur.

L'image qui émerge est qu'il y a de grandes lacunes dans l'information liée aux indicateurs nécessaires pour évaluer l'adéquation du fonctionnement des systèmes d'irrigation pour la plupart des pays sauf pour la Jordanie.

Tableau 15 : Adéquation du fonctionnement du système d'irrigation

	DZ	IL	JO	MO	PA	TN	EG	Total	Disponibilité de l'information
Degré de satisfaction des agriculteurs avec le calendrier d'irrigation			√		√		Voir Note de bas de page ⁷	2	Faible
Index de performance de livraison	√		√			√		3	Moyen
Index de fiabilité de livraison	√		√					2	Faible
Index d'allocation de l'eau en amont/aval	√		√			√		3	Moyen
Nombre de conflits sur l'allocation de l'eau			√					1	Faible
Adéquation de la répartition annuelle de l'eau	√		√			√	√	4	Moyen
Efficacité de la distribution de l'irrigation	√		√*			√	√	4	Moyen
Total par pays	5		7		1	4	2		
Moyenne régionale								2.4	Faible

g. Adéquation de la maintenance (B. 16)

L'Algérie, la Jordanie et la Tunisie mentionnent un taux de satisfaction élevé concernant la couverture d'information des 8 indicateurs suivants (7 indicateurs sur 8) :

1. Lacunes entre les niveaux de maintenance désirés et ceux réalisés
2. Niveau d'envasement des canaux et drainage *
3. Fréquences des travaux de maintenance
4. Augmentation/Diminution du détrempage et drainage dans les zones concernées
5. Augmentation/réduction des frais de maintenance
6. Temps nécessaire pour réparer les dégradations majeures
7. Nombre de dégradations sur l'équipement de pompage
8. Nombre de réclamations
9. Autres

Une fois encore, l'Égypte rapporte que ce type de données n'est pas de la responsabilité de son département. Les autres pays indiquent une absence totale de disponibilité d'information pour évaluer l'adéquation des travaux de maintenance réalisés par les AUE. La disponibilité des informations importantes pour ce groupe d'indicateurs est encore de faible à moyenne.

h. Adéquation du système financier (B. 17)

La première partie du sujet couvre le type d'information dont dispose le gouvernement, pour mettre en place l'évaluation de l'adéquation de son système financier. Israël, la Jordanie, le Maroc et la Tunisie ont une bonne couverture d'information concernant le système financier. L'Égypte a une information très limitée et pour les autres pays, rien n'est rapporté. Par conséquent, une disponibilité d'information de faible à moyenne peut être conclue.

Tableau 16 : Adéquation du système financier

	DZ	IL	JO	MO	PA	TN	EG	Total	Disponibilité de l'information
Ressources financières annuelles disponibles dans les AUE.		√	√	√		√	√	5	Élevé
Subventions du gouvernement aux dépenses des AUE		√	√	√		√	√	5	Élevé
Distribution de l'argent collecté par destination (les montants ou le pourcentage revenant à l'agence d'irrigation, aux AUE etc.)			√			√		2	Faible

⁷ Les indicateurs mentionnés ne sont pas de la responsabilité de leur département qui ont rempli le questionnaire

Taux de paiement des usagers de l'eau		√	√	√		√		4	Moyenne
Coûts des travaux principaux de réhabilitation			√	√		√		3	Moyenne
Contributions du gouvernement/agriculteurs aux principaux travaux de réhabilitation				√		√		2	Faible
Total par pays		3	5	5		6	2		
Moyenne régionale		3.33							Faible à moyen

La seconde partie du sujet couvre la mesure dans laquelle les bonnes pratiques financières sont présentes dans les AUE. Les associations en Israël, en Jordanie, au Maroc et en Tunisie semblent couvrir la plupart des bonnes pratiques. En règle générale, les parties ont noté de faible à moyenne la mise en conformité de ces pratiques.

Tableau 17 : Pratiques comptables

	DZ	IL	JO	MO	PA	TN	EG	Total	Rendement
Système comptable selon les réglementations nationales		√	√			√		3	Moyenne
Règles pour la répartition des coûts entre les usagers		√		√		√	√	4	Moyenne
Existence d'un comité contrôlant la rectitude des comptes		√	√			√		3	Moyenne
Budget annuel comparé aux frais prévus						√		1	Faible
Total par pays	0	3	2	1	0	4	1		
Moyenne régionale		2.5							Faible à moyen

La troisième partie concerne les tarifs de l'eau pour lesquels la Palestine n'a pas répondu. L'Algérie et la Tunisie ont donné un paiement par région, tandis qu'Israël, la Jordanie et le Maroc un paiement par volume ; une pratique conduisant à des économies d'eau.

i. Évaluation de la qualité de gestion (B.18)

Sur les 14 pratiques listées pour assurer la bonne qualité de gestion des AUE, la Jordanie, la Tunisie et l'Égypte couvrent la plupart des pratiques indiquées dans le tableau 18 ci-dessous. Israël n'en couvre que trois, tandis que les autres pays n'ont pas fourni d'autres informations. Le rendement général de telles pratiques par les PP est de faible à moyenne.

Tableau 18 : Évaluation de la qualité de gestion

	DZ	IL	JO	MO	PA	TN	EG	Total	Rendement
Manuel d'organisation et de fonctions			√			√	√	3	Moyen
Critères de sélection et d'évaluation du personnel			√				√	2	Faible
Système de communication avec les usagers de l'eau			√			√	√	3	Moyenne
Directives en vue de la préparation du plan de développement stratégique pour les 5 années à venir						√	√	2	Faible
Pratiques d'approvisionnement et négociation de contrat						√	√	2	Faible
Système de supervision et d'évaluation (F&E)			√			√	√	3	Moyenne
Le système F&E est bien intégré avec le processus d'intégration TGI/GPI						√	√	2	Faible
Documentation (technique et financière) des AUE			√			√		2	Faible
Nombre de réunions tenues par le conseil d'administration		√	√			√	√	4	Moyenne
Règlementations du conseil d'administration		√	√			√	√	4	Moyenne
Lignes directrices pour la préparation du budget			√			√		2	Faible

Site internet en ligne et mis à jour régulièrement						√	1	Faible
Programmes de formations pour les personnels des AUE		√			√	√	3	Moyenne
Préparation des rapports annuels		√	√		√	√	4	Moyen
Total par pays	0	3	10	0	0	12	12	
Moyenne régionale	2.6							Faible à moyen

9.1 Observations générales concernant la Partie B. Section C

Cette section, concernant principalement la performance des associations, présente une contradiction. D'un côté un groupe de 3 ou 4 pays ayant une relativement bonne information concernant les indicateurs liés à l'adéquation du fonctionnement du système d'irrigation, adéquation de la maintenance et du système financier dans les AUE tandis que le dernier groupe dispose de très peu d'informations. Le groupe qui a le plus d'information ne coïncide pas forcément avec tous les pays disposant d'un système de contrôle, suggérant que tous les systèmes de contrôle ne couvrent pas les indicateurs listés. Dans tous les cas il y a des lacunes importantes dans les informations collectées à cet égard.

Les principaux points tirés de la section C sont résumés ci-dessous :

- a) **Fonctions des AUE.** L'image qui émerge est qu'Israël, le Maroc, la Palestine et la Tunisie couvrent la plupart des fonctions mentionnées. Cependant, les autres pays ont de grandes lacunes indiquant des fonctions limitées pour les AUE nécessitant une attention à l'avenir.
- b) **Couverture hydraulique des AUE.** La plupart des AUE ont une responsabilité hydraulique limitée (canaux tertiaires) mais dans quelques pays elles couvrent des zones bien plus grandes ou le système d'irrigation en entier. La couverture limitée de la zone a une forte incidence sur la viabilité économique des AUE
- c) **Prestataires de services techniques.** Environ la moitié des pays n'utilise pas les services d'un personnel technique pour la gestion des AUE ce qui affecte à coup sûr leur performance
- d) **Droits juridiques des AUE.** La couverture des droits juridiques listés est élevée pour trois pays et moyenne pour les autres, indiquant des défauts qui affecteront la performance des AUE.
- e) **Droits et responsabilités des membres des AUE.** Il y a une couverture moyenne des droits listés avec une grande variabilité entre les pays. Cela indique des faiblesses dans le cadre légal
- f) **Adéquation du fonctionnement du système d'irrigation.** L'information disponible sur les différents paramètres permettant de juger l'adéquation de l'opération du système d'irrigation est minime. Par conséquent, l'évaluation de la rentabilité des AUE est essentiellement incomplète pour le moment.
- g) **Adéquation de la maintenance.** L'Algérie, la Jordanie et la Tunisie ont indiqué avoir une bonne couverture de l'information de maintenance mais les autres pays ont une faible couverture. L'information limitée est encore une limitation pour l'évaluation du rendement des AUE
- h) **Adéquation du système financier et bonnes pratiques financières.** Israël, la Jordanie, le Maroc et la Tunisie ont une bonne couverture d'information pour évaluer l'adéquation du système financier. L'Égypte a une information très limitée et pour les autres pays, rien n'est rapporté. Par conséquent, une disponibilité d'information de faible à moyenne peut être conclue.

Les associations en Israël, en Jordanie, au Maroc et en Tunisie semblent couvrir la plupart des bonnes pratiques. En règle générale, les parties ont noté de faible à moyenne la mise en conformité de ces pratiques.

- i) **Évaluation de la qualité de gestion.** Seuls trois pays (la Jordanie, la Tunisie et l'Égypte) couvrent la plupart des pratiques listées pour assurer un bonne qualité de gestion dans les AUE. Le rendement général de telles pratiques par les PP est de faible à moyen avec de grandes disparités entre les pays.

10. Partie B, Section D : INFORMATION LIÉE À L'ÉVALUATION DE L'IMPACT DE LA MISE EN PLACE DES AUE

Cette section concerne l'évaluation de l'information essayant de mesurer l'impact du transfert de responsabilités dans la performance d'AUE et lié aux agences gouvernementales

a. Information liée au fonctionnement et à la maintenance (B.18)

L'Algérie rapporte recueillir l'information de cinq indicateurs mentionnés au tableau 19 ci-dessous et la Tunisie sur 3. Israël, la Jordanie et le Maroc couvrent un petit nombre d'indicateurs (respectivement 2, 2 et 1), tandis que le reste des pays ne recueille aucune information sur ce sujet. En résumé la couverture est de moyenne à faible pour la plupart des pays.

Tableau 19 : Information liée au fonctionnement et à la maintenance

	DZ	IL	JO	MO	PA	TN	EG	Total	Disponibilité de l'information
Augmentation/Diminution des ressources en eau transférées à l'AUE	√	√	√			√		4	Moyenne
Réduction de l'utilisation de l'eau par hectare par les agriculteurs	√	√	√					3	Moyenne
Réduction de l'utilisation d'eau polluée dans l'irrigation	√							1	Faible
Système d'irrigation étendu	√			√		√		3	Moyenne
Changements dans les zones irriguées	√					√		2	Faible
Total par pays	5	2	2	1	0	3	0		
Moyenne régionale	2.6								Faible à moyen

b. Information liée à l'amortissement des coûts (B.19)

Seuls trois indicateurs ont été inclus dans ce sujet (tableau 20) et l'Algérie et la Jordanie les couvrent tous. La Tunisie et l'Égypte en couvrent deux et Israël 1. Aucune couverture pour le reste. Ici la couverture est élevée pour 4 pays et très faible pour les autres.

Tableau 20 : Amortissement des coûts

	DZ	IL	JO	MO	PA	TN	EG	Total	Disponibilité de l'information
% de réduction annuelle des dépenses gouvernementales dans l'O&M des systèmes d'irrigation	√		√			√	√	4	Moyenne
Taux de paiement des usagers de l'eau	√	√	√			√		4	Moyenne
Sensibilisation des agriculteurs aux coûts, bénéfices et risques	√		√				√	3	Moyenne
Total par pays	3	1	3	0	0	2	2		
Moyenne régionale	3.7								Moyenne

c. Information liée à la gestion des AUE (B.20)

Trois indicateurs étaient également inclus ici (Tableau 21). La Jordanie et l'Égypte les couvrent tandis que le reste ne recueille aucune information excepté la Tunisie couvrant un des indicateurs (nombre 3 ci-dessus). La couverture régionale est faible (2.3).

Tableau 21 : Gestion des AUE

	DZ	IL	JO	MO	PA	TN	EG	Total	Disponibilité de l'information
Nombre d'agriculteurs soutenant la gestion des AUE			√				√	2	Faible
Pourcentage de femmes directrices de l'association			√				√	2	Faible
Sensibilisation des agriculteurs concernant leurs droits, fonctions et responsabilités			√			√	√	3	Moyenne
Total par pays	0	0	3	0	0	1	3		
Moyenne régionale	2.3								Faible

d. Informations liées aux questions socio économiques

La Jordanie et la Tunisie ont une bonne couverture de 7 indicateurs mentionnés (voir tableau 22) avec des informations disponibles sur 7 et 4 indicateurs respectivement. Les autres couvertures des pays varient de 0 à 2. De façon générale, la couverture est faible à l'exception de la Jordanie et de la Tunisie.

Tableau 22 : Questions socio-économiques

	DZ	IL	JO	MO	PA	TN	EG	Total	Disponibilité de l'information
Intensité des cultures annuelles		√	√		√	√		4	Moyen
Rendement des cultures par unité d'eau utilisée		√	√					2	Faible
Rentabilité du terrain			√					1	Faible
Valeur brute de la production (GVP)			√			√		2	Faible
Valeur brute de la production / Zone de cultures irriguées			√					1	Faible
GVP/ Besoins en eaux d'irrigation (CWR)	√		√			√		3	Moyen
Rentabilité de l'eau			√			√		2	Faible
Total par pays	1	2	7	0	1	4	0		
Moyenne régionale								2,1	Faible

e. Information liée à l'environnement (B.21)

Seuls deux indicateurs étaient inclus ici comme l'indique le tableau 23. L'Algérie et la Tunisie rapportent une disponibilité d'information sur la région à cause de la salinité et détrempage et Israël indique avoir des informations sur l'incidence des maladies liées à l'eau. En général la couverture est faible mais il est possible que des pays couvrent d'autres indicateurs environnementaux.

Tableau 23 : Information liée à l'environnement

	DZ	IL	JO	MO	PA	TN	EG	Total	Disponibilité de l'information
Zone de production perdue à cause de la salinité du sol et du détrempage	√					√		2	Faible
Taux de maladies liées à l'eau		√						1	
Total par pays	1	1	0	0	0	1	0		
Moyenne régionale								1.5	Faible

10.1 Observations générales concernant la Partie b. Section D

Un effort a été fait dans l'ébauche du questionnaire pour réduire le nombre d'indicateurs dans cette section car c'est généralement le point faible des F&E. Malgré cela, il est évident que la couverture de l'information concernant les impacts est généralement faible. Cela apparaît être un défaut sérieux indiquant qu'au niveau régional, on en sait peu sur l'impact positif ou négatif des politiques et programmes TGI/GPI.